

ACTIVITÉS

Assemblée Générale, Camaret (Finistère) 3 Juin 1962

Après la première partie de l'excursion dont le compte rendu paraîtra dans notre prochain numéro, les participants, au nombre d'une trentaine, se réunissent au « Restaurant de Venise » à Camaret où un repas agréable leur est servi. A l'issue de ce déjeuner, le Président Marcel GAUTIER ouvre l'Assemblée générale par une brève allocution, puis passe d'abord la parole à M. CL. BABIN représentant M. A. LUCAS, empêché. Dans son rapport, M. LUCAS constate un manque de lien entre le Bureau et la plus grande partie des adhérents. Or, il faudrait que notre Société soit constituée de membres réellement actifs, qui soient mis au courant des problèmes urgents de la Protection, dès que ceux-ci se posent. Ce rôle ne peut être assumé par la Revue trimestrielle dont l'élaboration de chaque numéro demande plusieurs semaines. Aussi propose-t-il l'envoi, selon les circonstances, de circulaires ou de questionnaires ronéotypés à tous les membres, ou à une partie d'entre eux quand il s'agit d'une question locale. Le rapport souhaite aussi la constitution de Sections de la S.E.P.N.B. dans les principales villes bretonnes et insiste sur l'intérêt des contacts directs entre les membres, qui, en se réunissant régulièrement, pourraient discuter de certaines questions, exposer ou échanger du matériel, excursionner en commun, etc... Une telle section est en voie de formation à Brest.

Le rapport demande enfin la constitution d'un Comité de rédaction. Chaque membre de ce comité, spécialiste en une matière, devra amener des collaborateurs nouveaux à « Penn ar Bed » et seconder le rédacteur dans sa tâche parfois délicate.

Le Président remercie M. BABIN de la lecture de cet intéressant exposé et avant de passer à la discussion des mesures proposées, il tient à rendre hommage au dévouement du rédacteur en chef. Au nom de tous les membres, il lui adresse ses vœux de prompt rétablissement et ses remerciements.

Le Président passe alors la parole au Secrétaire général-trésorier, M. Michel-Hervé JULIEN, pour la lecture du rapport moral et des bilans financiers. M. JULIEN souligne l'augmentation sensible du nombre des membres entre le 1^{er} juin 1961 (1.064) et le 1^{er} juin 1962 (1.400). Après la légère stagnation observée en 1960-1961, ce résultat est très encourageant et hommage est rendu aux quelques membres qui se dévouent sans compter pour la propagande.

Au point de vue financier, 1961 se révèle cependant une année difficile. D'une part, en effet, le taux des cotisations est trop faible ; il n'a pas varié depuis l'Assemblée générale de mai 1959 où la cotisation de base était passée de 5 à 8 NF. A ce moment là, le budget d'impression de la revue ne dépassait pas 400.000 anciens francs, alors qu'il a plus que triplé depuis. D'autre part, l'impression de deux numéros spéciaux abondamment illustrés et à tirage supplémentaire (4.000 pour le 24, 2.000 pour le 25) a grevé lourdement le budget 1961. Le bilan se trouve résumé ci-dessous.

RECETTES		DEPENSES	
Subventions	5.862,00 NF	Impressions	16.964,33 NF
Cotisations	9.264,50 NF	Secrétariat	2.248,88 NF
Dons	1.264,25 NF	Frais de fonctionnement	
Entrées Réserve Cap-		des Réserves	2.714,54 NF
Sizun	913,50 NF	Propagande	940,00 NF
Ventes	2.432,85 NF	Cotisations et Impôts .	42,00 NF
Ressources diverses ..	370,74 NF	Déficit 1960	654,72 NF
	20.107,84 NF		23.564,47 NF
DEFICIT 1961 : 3.456,63 NF			

Le déficit peut paraître important ; toutefois, les 6.000 tirages à part supplémentaires revenant à 4.010,43 NF, cette mise de fonds devrait pouvoir être largement récupérée au cours de 1962 et des années suivantes. Aussi, M. JULIEN ne propose-t-il qu'un léger réajustement des prix de cotisations applicable à partir du 1^{er} janvier 1963 : 10 NF la cotisation ordinaire (au lieu de 8 NF), 15 NF la cotisation de soutien (au lieu de 12 NF). Cette suggestion est adoptée à l'unanimité, tandis qu'est décidé le maintien du taux actuel des autres catégories de cotisations (étudiant, bienfaiteur, fondateur, à vie).

Au chapitre des subventions, l'augmentation est de 80 % par rapport à l'exercice 1961 et l'Assemblée profite de cette occasion pour remercier tant les fidèles que les nouvelles collectivités qui nous apportent leur appui.

Toutefois, le développement de la Réserve du Cap-Sizun décidé à l'Assemblée générale de Rostrenen le 28 mai 1961 n'a pu être réalisé, le « Conseil Supérieur de la Chasse » et la « Délégation générale à la Recherche Scientifique et Technique » ayant refusé les subventions sollicitées à cet effet. Un nouvel espoir nous est fourni par l'inscription de ces dépenses à la proposition de Loi-programme bretonne grâce à la bienveillance de M. le Président PHILIPONNEAU, M. J. MARTRAY du C.E.L.L.B. et de M. L. FRESNEAU, délégué régional au Tourisme.

Les rapports sont adoptés par l'Assemblée et la discussion s'engage alors avant la rédaction des vœux et le renouvellement des membres du Conseil.

C'est ainsi que sont décidés : a) La création d'un Comité de rédaction de la Revue qui comprendra cinq membres (MM. BABIN, DIZERBO, GAUTIER, JULIEN, LUCAS).

b) L'envoi d'une protestation solennelle au Ministre des Affaires culturelles au sujet de la construction qui défigure le site du Cap-Sizun. Cette villa bâtie perpendiculairement aux maisons du pays est une offense à l'un des plus beaux paysages de Bretagne et seule sa disparition pourra réparer le préjudice subi. Aucun effort ne sera épargné pour parvenir tôt ou tard à ce but.

c) Un vœu tendant à demander « la fermeture de toute chasse à compter du 15 février, ceci afin de tenir compte de la tranquillité indispensable dont doivent bénéficier les oiseaux gibier ou non dès cette époque ». Un vœu analogue a été formulé par le Conseil international de la chasse lors de sa récente réunion de Lisbonne. Une décision des autorités cynégétiques et maritimes françaises dans ce sens alignerait ainsi notre pays sur la plupart des autres nations européennes qui ont depuis longtemps compris que l'exercice de la chasse pendant la période de nidification est un non-sens. Des faits lamentables sont d'ailleurs signalés à l'Assemblée (chasse dans des colonies de Vanneaux et de Courlis de terre du Morbihan ce printemps). Un autre vœu propose « qu'aux listes actuelles de nuisibles et d'animaux protégés se substitue une liste des espèces que l'on pourrait chasser et une liste annexe, révisable chaque année, des animaux qu'il convient de limiter ».

d) Une nouvelle réglementation concernant l'arasement des talus est enfin demandée ainsi que

e) Le classement en réserves intangibles des derniers marais et tourbières de l'Ouest.

L'Assemblée, avant de se séparer, renouvelle le mandat des membres du Bureau, sauf celui de M. J. PERRI, démissionnaire par suite de son départ de Bretagne et qui est remplacé par le Colonel Ph. MILON, de Plounevez-Moëdec (C.-du-N.), et élit comme Vice-président de la S.E.P.N.B. M. Marcel GAUTIER. Il est décidé qu'outre les membres du bureau de la S.E.P.N.B. feront également partie du Conseil :

- a) les membres du Comité de rédaction ;
- b) les secrétaires des Sections (Délégués) ;
- c) les conservateurs des Réserves.

Le Président lève alors la séance et l'excursion reprend en direction de la Pointe de Pen-Hir.